



# Appel à projets 2016

## CONDITIONS GENERALES

La Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN) est une unité de service et de recherche associant le CNRS et les universités Paris 8 et Paris 13. Elle est membre du Réseau national des MSH (Gis). Elle lance un appel annuel à projets sur des problématiques correspondant à ses axes et thèmes, sur la base des recommandations de son Conseil scientifique, en fonction des programmes antérieurs et au vu des priorités de la recherche aux plans national et international. Conformément à ses missions, la Maison vise par cet appel à susciter et à accompagner des programmes d'un haut niveau scientifique répondant aux trois critères de l'interdisciplinarité, de l'interinstitutionnalité et de l'internationalité prescrits par la Charte du Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme.

La MSHPN accueille ainsi, à titre provisoire, les équipes de chercheurs impliqués dans les programmes qu'elle labellise. La MSHPN apporte un soutien logistique dont l'utilité et l'efficacité sont unanimement reconnues par les équipes qui en bénéficient. Ce soutien comporte notamment l'accueil dans les locaux de chercheurs et de manifestations scientifiques, des aides à la gestion comptable, à la publication et à l'organisation de colloques, séminaires et journées d'étude, un soutien documentaire et informatique, des actions d'information, de promotion et de diffusion des résultats scientifiques, éventuellement l'assistance à la valorisation et au partenariat avec des entreprises et milieux professionnels. Les projets labélisés pourront aussi s'appuyer sur la Plate-forme Audio-visuelle en Réseau mise en place par la MSH Paris Nord avec la FMSH et la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme et labélisée par le Réseau national des MSH en 2015. La MSHPN dispose notamment de matériel de captation et de montage.

Les crédits structurels dont dispose la MSHPN ne lui permettent d'apporter qu'un soutien financier modeste à chaque programme labélisé, destiné à compléter des ressources principales dont les porteurs du projet retenu disposeront par ailleurs (et dont ils mentionneront le montant approximatif dans la demande). Le soutien financier est destiné aux frais de déplacement et de mission, achats de petits matériels et de documentation, et aux dépenses de fonctionnement nécessaires à l'amorçage de collaborations ultérieures. Il ne s'agit pas de se substituer aux financements ordinaires de la recherche.

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE

Cet appel s'adresse à tous les chercheurs, quels qu'en soient le statut, le grade, la discipline, l'appartenance institutionnelle et la localisation géographique en France et à l'étranger, du moment qu'ils relèvent d'une structure susceptible d'être reconnue par la MSH. **Une attention particulière sera portée aux projets des jeunes chercheurs et des doctorants.**

Les programmes s'inscrivent dans les axes « Industries de la culture & Arts », « Corps, Santé & Société », « Mondialisation, Régulation, Innovation », « Penser la ville contemporaine » et « Les archives numériques de l'audio-visuel ». Ils peuvent intéresser simultanément deux ou plusieurs thèmes dans l'un de ces axes ou plusieurs d'entre eux.

Les projets validés par le Conseil scientifique sont labélisés par la direction de la MSHPN. Ceux-ci correspondent à l'un ou à l'autre des trois formats suivants : demande d'aide pour une action ponctuelle (événement scientifique, publications etc.), demande de soutien à une recherche exploratoire (constitution de réseau, organisation de séminaires, etc.), demande d'accueil d'un programme structurant. Ces programmes sont d'une durée de deux ans, sans possibilité de reconduction ultérieure.

Les porteurs de projet sont invités à mettre très clairement en valeur la dimension originale de leur proposition. Indispensables sont, à cet égard, un état de l'art et de la littérature, ainsi que la référence aux équipes et programmes relevant de leur orientation, en France et à l'étranger.

Quatre conditions déterminent l'éligibilité des projets :

- leur adéquation aux axes et thèmes de la MSHPN et/ou aux priorités transversales ;
- leur portée interdisciplinaire, interinstitutionnelle et internationale : les projets présentés par des chercheurs relevant d'une même équipe et/ou appartenant à une seule discipline, ne seront pas pris en compte ; l'internationalité suppose la participation d'un ou de plusieurs chercheurs localisés hors de France ;
- un état précis du champ scientifique concerné (références bibliographiques à l'appui) mettant *a contrario* en valeur l'originalité et les apports potentiels de la recherche envisagée ;
- la mention des échéances et la justification précise du calendrier (échancier détaillé).

## MODALITÉS

Les chercheurs souhaitant soumettre un projet sont invités à prendre contact le plus tôt possible avec le ou les coordonnateurs du ou des thèmes auxquels ils comptent se rattacher, afin d'examiner avec eux la pertinence de leur projet par rapport aux priorités de la MSHPN et d'envisager d'éventuelles associations avec d'autres projets également candidats à la labellisation et au soutien.

Les projets sont transmis en version électronique aux coordonnateurs du (ou des) thème(s) concerné(s). Après s'être assurés du respect des conditions d'éligibilité et de leur pertinence par rapport au(x) thème(s), ceux-ci les transmettront, accompagnés de leur avis et avec l'accord du ou des coordonnateurs des axes, à la Direction de la MSHPN et à la chargée des programmes scientifique au plus tard **le 30 septembre 2016**.

Ces projets sont alors soumis au Conseil scientifique. Les évaluations et les propositions de la MSHPN concernant les financements et le soutien seront communiqués aux coordonnateurs en janvier 2017, qui les transmettront aux porteurs des programmes et réuniront les chercheurs concernés pour envisager avec eux leurs besoins et les modalités de leur implication dans la MSHPN.

Le soutien de la MSH est compté en année civile. Les projets de deux ans présentent le détail annuel du soutien demandé ; l'avis du CS vaut pour la durée totale de la demande ; en revanche, le soutien et le financement accordé par la MSH est annuel, les porteurs de projet ayant à fournir un bref bilan de leur activité au terme de la première année (cf. formulaire).

## ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJETS 2016

La MSH Paris Nord (MSHPN) inscrit son action dans la dynamique du territoire nord francilien, celle d'un territoire créatif dominé par les industries numériques et culturelles, et d'un territoire marqué par les inégalités sociales, les tensions urbaines et le chômage.

Ce territoire est aujourd'hui celui de grands projets aux ambitions nationales et internationales comme le Campus Condorcet. La MSH Paris Nord s'engage avec les collectivités territoriales, les entreprises et le soutien de plusieurs ministères dans une démarche expérimentale d'économie collaborative dont l'adossement recherche sera assuré par une Chaire interdisciplinaire localisée à la MSH Paris Nord.

C'est pourquoi la MSH Paris Nord entend impulser l'émergence de problématiques et méthodologies originales renouvelant objets, approches et paradigmes dans ces domaines avec notamment les objectifs suivants :

- Promouvoir, dans le nord et nord-est francilien un pôle de débats, de réflexion et de construction collaborative de savoirs avec tous les acteurs confrontés aux mutations politiques, culturelles, économiques et industrielles du territoire : collectivités territoriales, entreprises, associations...
- Assurer à ces programmes, chaque fois que possible, une dimension forte de valorisation du savoir ainsi constitué en termes social, économique, culturel ou technologique.
- Développer les recherches-actions et les recherches collaboratives.

Les projets qui s'inscriront dans les problématiques territoriales de la création, de l'économie collaborative et de la production de commun seront donc valorisés. Ces projets pourront être transversaux et associer les thèmes de plusieurs axes de l'appel.

# Axes de recherche

---

## AXE 1 : INDUSTRIES DE LA CULTURE ET ARTS

COORDONNATEUR :

Philippe Bouquillion - [p.bouquillion@free.fr](mailto:p.bouquillion@free.fr)

Les travaux conduits depuis le début des années 2000 au sein de cet axe se sont penchés sur les relations entre les industries culturelles et les arts. Il s'agit notamment d'étudier les conflits et les articulations entre les logiques de l'industrialisation culturelle qui a besoin des arts et fait commerce de leur production et, les arts qui, tout en trouvant des débouchés dans ces circuits de la production et de la diffusion culturelle, restent régis par des pratiques étrangères à celles des industries et marchés de la culture.

L'identification des logiques qui président aux relations entre arts, création, culture, et industries culturelles sont ainsi au cœur des travaux de l'axe. L'appel commun aux divers thèmes de l'axe 1 vise à aider des projets qui s'inscrivent dans cet objectif. Les projets doivent permettre d'identifier les transformations de ces relations. Par exemple, entre économie créative, injonctions à la créativité numérique et logiques collaboratives, les définitions socialement admises des arts, de la création, de la culture et des industries culturelles ont profondément évolué. Cette thématique n'est qu'un exemple et les projets pourront porter sur d'autres facteurs intéressant les relations entre les arts, la création, la culture et les industries culturelles. Les projets seront évalués sur leur conformité aux objectifs généraux de la MSH Paris nord et notamment le respect des dimensions internationales, interdisciplinaires et inter-établissements ainsi que sur leur capacité à :

- Intégrer et mettre en perspectives plusieurs des axes d'approches et des problématiques de l'axe 1 : environnements virtuels, appareils, cosmétique, méthodes de l'ethnoscénologie, déconstruction des notions et modèles socio-économiques.
- Permettre l'étude de la circulation internationale des œuvres, des produits et également des théories ou des notions.
- Promouvoir la création en train de se faire, comme pratique et comme objet scientifique. La pratique de la recherche liée à la création expérimentale, pour les communautés scientifiques et artistiques concernées, mais aussi à des fins de démocratisation et d'émancipation visant le territoire sera appréciée.
- Relier les thématiques de l'axe 1 avec celles d'autres axes de la MSH Paris Nord.

## THÈME 1 : « ENVIRONNEMENTS VIRTUELS ET CREATION »

COORDINATRICE :

Anne Sédès – [anne.sedes@mshparisnord.fr](mailto:anne.sedes@mshparisnord.fr)

L'appel vise des projets où la création artistique expérimentale se développe en tant qu'activité de recherche dans un contexte interdisciplinaire associant arts, sciences et technologies numériques. Les propositions pourront porter de façon ouverte sur des travaux concernant :

- la création artistique en tant qu'activité de recherche en science de l'art, sciences humaines, sciences de l'ingénieur ;
- la création artistique en tant que moyen de test, d'investigation, de démonstration sur le plan artistique, d'hypothèses, épreuves de vérité, retours d'usages, gain et partage de connaissances ;
- les méthodologies de la recherche création et/ou de la recherche-action en arts ;
- les approches contributives et/ou collaboratives, notamment en relation avec le territoire.

La MSH Paris Nord pourra fournir essentiellement un accueil en industrie et une valorisation des projets, depuis le développement en ateliers et plateaux d'expérimentation jusqu'à la création sous forme de concerts, spectacles, installations. Les contributions des doctorants et de jeunes chercheurs seront privilégiées.

Comme pour l'ensemble des projets de la MSH Paris Nord, interdisciplinarité, interinstitutionnalité et internationalité sont des conditions requises.

Les attributions financières de la MSH PN étant très modestes (de 0 à 2500 euros), les projets cofinancés par l'ensemble des partenaires sont bienvenus.

## THÈME 2 : « INDUSTRIES DE LA LANGUE »

Ne fait pas l'objet d'un appel cette année.

## THÈME 3 : « SOCIO-ECONOMIE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION »

COORDONNATEURS :

Philippe Bouquillion - [p.bouquillion@free.fr](mailto:p.bouquillion@free.fr)

Tristan Mattelart - [tristan.mattelart@univ-paris8.fr](mailto:tristan.mattelart@univ-paris8.fr)

Les recherches menées dans le cadre du thème portent, depuis sa création, sur les spécificités et les dimensions industrielles des domaines de l'information, de la communication et de la culture, qui peuvent être cernées à partir d'une variété de perspectives.

Ces orientations restent d'actualité cette année. Dans cette optique, des projets de recherche pourront porter notamment sur les « plateformes numériques » et les logiques socio-économiques qui y sont associées, mais aussi sur les pratiques dites collaboratives au sein des industries de la culture et de la communication. Les porteurs de projet sont encouragés à développer une approche critique vis-à-vis de ces questions et notions.

De même, les travaux pourront également s'ouvrir à la question des industries créatives. Les projets pourront ainsi porter sur la socio-économie des industries créatives, en particulier sur leurs composantes les moins étudiées à ce jour : l'artisanat, la mode, le design.

Le thème voudrait aussi inviter à appréhender les mutations que connaissent les médias et les industries culturelles à partir non seulement de la perspective des acteurs dominants, mais aussi de celle des acteurs se situant à la périphérie du système, qu'ils se présentent comme « indépendants », « alternatifs » ou autres.

Il s'agit d'articuler une réflexion sur les modes de production à l'analyse tant de la circulation que de la réception des contenus et à considérer les dimensions internationales des phénomènes étudiés

## THÈME 4 : « APPAREILS, ESTHÉTIQUES, ARTS ET INDUSTRIES »

COORDONNATEURS :

Jean-Louis Déotte - jldeotte@club-internet.fr

Audrey Rieber - rieber.audrey@gmail.com

La problématique 2017 de ce thème sera : « Par quelles ères de l'écriture le numérique a-t-il été précédé ? »

C'est le concept de « Cosmétique » qui sera mobilisé. Celle des Lumières est ainsi caractérisée par Kant dans la *Critique de la raison pratique* : « Deux choses remplissent le cœur d'une admiration et d'une vénération toujours nouvelles et toujours croissantes, à mesure que la réflexion s'y attache et s'y applique : *le ciel étoilé au-dessus de moi et la loi morale en moi*. Ces deux choses, je les vois devant moi, et je les rattache immédiatement à la conscience de mon existence. La première commence à la place que j'occupe dans le monde extérieur des sens, et étend la connexion où je me trouve à l'espace immense, avec des mondes au-delà des mondes et des systèmes de systèmes, et, en outre, aux temps illimités de leur mouvement périodique, de leur commencement et de leur durée. La seconde commence à mon invisible moi, à ma personnalité, et me représente dans un monde qui possède une infinitude véritable, mais qui n'est accessible qu'à l'entendement, et avec lequel je me reconnais lié par une connexion universelle et nécessaire [...] »

Il s'agit de partir de l'hypothèse qu'une médiation fait défaut pour reconstituer cette époque de la cosmétique générale : celle de l'écriture (et donc du livre) selon un certain régime technique et sémiologique. Cette écriture est projective et établit un nouvel espace public où les êtres raisonnables peuvent débattre. Or, l'écriture projective est indissociable de l'invention d'un appareil artistique inouï : la perspective. Inouï, parce que ne répondant à aucune causalité et ouvrant phylogénétiquement à une série de nouveaux appareils.

Manifestement, cette famille est aujourd'hui absorbée par une autre cosmétique générale, absolument révolutionnaire elle aussi, se déployant à partir d'un autre régime de l'écriture, le numérique.

Nous ne proposons pas de suivre pas à pas l'extension de son empire, mais d'en établir l'archéologie, car l'une (la projective) contenait déjà l'autre (la numérique).

Mais, en amont de l'écriture de révélation (théologico-politique médiévale), et bien avant elle, ne faut-il pas dégager une autre écriture, à l'œuvre par exemple dans le théâtre grec (puisque nous n'avons qu'une faible idée de la production picturale antique) ?

## THÈME 5 : « CREATION, PRATIQUES, PUBLIC »

COORDONNATEURS :

Cécile Vallet- [cecile.vallet@univ-paris13.fr](mailto:cecile.vallet@univ-paris13.fr)

Jean-François Dusigne - [jean-francois.dusigne@orange.fr](mailto:jean-francois.dusigne@orange.fr)

Stéphane Poliakov - [stepoliakov@hotmail.com](mailto:stepoliakov@hotmail.com)

Le thème fédère des programmes visant à rendre compte, dans leur multiplicité, de modalités et processus propres aux pratiques performatives et spectaculaires dans les temps et les lieux les plus divers. Les programmes accueillis contribuent, par la théorisation des expériences pratiques, à une meilleure connaissance des « incarnations de l'imaginaire » de groupes ou communautés culturels du monde entier, y compris les expériences les plus proches, en veillant à lever les pièges de l'ethnocentrisme, à contextualiser chaque domaine, en repérant spécificités et interférences entre les cultures, en considérant les enjeux historiques, esthétiques, sociaux et politiques, ainsi que les conditions matérielles et économiques. Sont concernées aussi bien l'analyse des œuvres et des formes, avec les pics émergents que sont les spectacles, leur gestation, que les modalités d'apprentissages, de transmission, les processus de création individuels et collectifs, la direction d'acteurs avec la prise en compte des espaces publics et de dispositifs variés : scènes, pistes, stades, terrains, espaces urbains, écrans, etc.

Ces projets pourront analyser les différents statuts de l'art et des métiers d'art dans les sociétés et groupes sociaux selon qu'ils sont dominants ou dominés. Le statut de l'artiste et des pratiques, la réception pourront être interrogés.

Dans un monde où se multiplie le recours aux pratiques théâtrales et physiques, que ce soit pour « mettre en scène », questionner des « conflits », construire une « dramaturgie », « performer » ou ré-animer le sujet ou l'acteur, les travaux visant à mieux cerner les contours théoriques et pratiques des médiations artistiques ou sportives seront appréciés.

En considérant le vécu, la subjectivité et les compétences du chercheur, en s'attachant à contextualiser les conditions de l'enquête, les démarches pourront s'appuyer sur le témoignage, l'observation participante et l'expérimentation, en spécifiant les outils, en précisant les protocoles les plus adéquats pour décrire et analyser des processus qui relèvent de l'expérience relationnelle et de l'échange sensible. Partant de la perspective pluridisciplinaire de l'ethnoscénologie et considérant le développement des travaux sur l'imaginaire de M. Godelier nous lançons un appel à projets ayant pour objet la dimension orthopraxique des croyances, l'importance de leur dimension esthétique.

Une attention particulière sera portée à la question des aspects performatifs de la radicalité.

Ces questions sur la nature et le rôle de l'imaginaire et du symbolique pourraient faire l'objet d'une journée d'études autour du dernier ouvrage de M. Godelier, *L'imaginé, l'imaginaire et le symbolique* (CNRS Éditions, 2015) avec sa participation, et associer naturellement des contributions émanant d'autres thèmes et axes de la MSH-Paris Nord.

## THÈME 6 : « ANTHROPOLOGIE DE LA COMMUNICATION »

COORDONNATEURS :

Béatrice Fracchiolla - [beatrice.fracchiolla@mshparisnord.fr](mailto:beatrice.fracchiolla@mshparisnord.fr)

Georges Chapouthier - [georges.chapouthier@upmc.fr](mailto:georges.chapouthier@upmc.fr)

Ce thème concerne la ou les manières de construire une épistémologie et une éthique de la relation à l'autre. Il implique une analyse interdisciplinaire de la construction des relations interindividuelles et/ou intergroupales en fonction des types d'interactions (naturelles, chimiques, numériques, technologiques, didactiques, artistiques...) par définition posées comme multimodales. S'inscrivant dans un monde où les frontières entre réel et virtuel, nature et culture sont de plus en plus floues, les recherches accueillies peuvent également porter sur les modes de communication eux-mêmes : langues et langages (en particulier, à la suite de la violence liée aux récents attentats,

le thème de la violence verbale reste privilégié), questions de genre, communications animales, outils technologiques (en particulier dans une perspective simondonnienne), etc. Le paradigme de la créativité et l'intérêt pour les modes de communication numériques restent au cœur de toutes ces recherches.

---

## AXE 2 : CORPS, SANTÉ ET SOCIÉTÉ

COORDINATRICE :

Dominique Memmi – [dominique.memmi@cnrs.fr](mailto:dominique.memmi@cnrs.fr)

Cet axe a vocation à accueillir les projets s'inscrivant dans le registre de la santé, et plus généralement dans celui des atteintes au « corps », ces dernières étant semble-t-il devenues un de nos intolérables contemporains occidentaux. Leurs effets sur le psychisme sont aussi dûment soulignés. Entre santé physique et mentale, le corps paraît mis en danger de toutes parts. Tout environnement devient une menace souvent insidieuse, voire microscopique. Sans compter les professionnels, de l'État à chacun d'entre nous, les gardiens de l'intégrité corporelle se multiplient. Tout tend à être lu au prisme du biologique. Au cœur de notre axe : les scissions historiques et les raisons de ce processus, qui font, plus que jamais, du corps et de la santé des analyseurs du social. Pour les penser ensemble, nous avons besoin des historiens, des anthropologues, des sociologues, des politologues ainsi que des géographes attentifs à l'environnement.

L'axe se décline ainsi en six thèmes.

### THÈME 1 : « CORPS ET SCIENCES SOCIALES »

COORDONNATEUR :

Gilles Raveneau - [gilles.raveneau@mae.u-paris10.fr](mailto:gilles.raveneau@mae.u-paris10.fr)

Ce thème est consacré au rapport que *les sciences sociales entretiennent avec le somatique et les sensorialités*. Il s'intéresse à l'histoire de ce rapport depuis la naissance des sciences sociales qui se trouvent confrontées à un phénomène croissant de rationalisation et de scientification de *l'administration des corps*, en particulier depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Se pose la question de savoir ce que vise cette poussée de rationalisation des corps et des *régimes de sensibilité et de visibilité* qui lui sont associés. Les chercheurs sont invités à s'intéresser à ces questions et notamment aux dispositifs institutionnels et aux agents sociaux confrontés à l'organicité, plus particulièrement disqualifiée : ceux par exemple des corps précaires, souffrants, malades, vieillissants, mourants, morts. Quels ajustements et bricolages sociaux cela suscite-t-il hier comme aujourd'hui ?

### THÈME 2 : « CONSTRUCTION ET DIFFUSION DES SAVOIRS MÉDICAUX »

COORDONNATRICE :

Élisabeth Belmas - [elisabeth.belmas@wanadoo.fr](mailto:elisabeth.belmas@wanadoo.fr)

Les lignes de recherches constitutives du thème sont reconduites, à savoir l'histoire des savoirs médicaux et des disciplines correspondantes, l'histoire du droit médical et des questions bioéthiques, la sociologie des enjeux des nouvelles techniques de dépistage des maladies - liées notamment à l'application des découvertes génomiques à la génétique -, la sociologie des transferts de savoirs et de savoir-faire, entre pays du nord et du sud, mais aussi entre pays du nord ou entre pays du sud. On insistera cette année sur le thème des



médecines dites « naturelles » : construction et évolution du concept, ses déclinaisons géographiques et sociétales, sa diffusion ancienne et récente, les rapports avec les sciences médicales.

## THÈME 3 : « DIRE LA SANTÉ MENTALE AUJOURD'HUI »

COORDONNATEUR :

Samuel Lézé -samuel.leze@ens-lyon.fr

Ce thème analyse la genèse et le développement contemporain des catégories pour dire la santé mentale aujourd'hui. Ces principes de jugements et de raisonnements qui passent pour évidents s'inscrivent à la fois dans des pratiques, des institutions et des politiques publics ayant à traiter ce qui est communément appelé les troubles du lien social en circulant bien au-delà de leur foyer d'origine.

L'objectif de ce thème est de développer une approche généalogique et/ou ethnographique sur les usages et la circulation de ces catégories : au cœur aussi bien de la pratique clinique quotidienne que des neurosciences, des approches classiques de la folie que les valorisations contemporaines du bonheur.

## THÈME 4 : « LA BIOLOGISATION DU SOCIAL : DISCOURS ET PRATIQUES »

COORDONNATEURS :

Sébastien Lemerle - sebastien.lemerle@u-paris10.fr

Carole Reynaud-Paligot - c.reynaud-paligot@orange.fr

Les neurosciences et la génétique, sciences en pleine expansion, investissent de plus en plus la sphère sociale : dépistage des enfants « surdoués » ou présentant des « troubles du comportement », respects des « biorhythmes » scolaires, émergence de la neuropsychiatrie, du neuromarketing. Le phénomène semble présent dans de nombreux espaces sociaux : éducation, sécurité, économie, communication, sport, etc.

L'objectif de ce thème est de fédérer et d'impulser des recherches sur la « biologisation » des discours et leurs applications pratiques. Une perspective historique doit permettre de dégager ces évolutions, et de comprendre le contexte qui les engendre et qui donne au phénomène des modalités différentes de celles connues aux siècles antérieurs.

## THÈME 5 : « CORPS ET POLITIQUE »

COORDONNATEURS :

Emmanuel Taïeb - emmanuel.taieb@iep-grenoble.fr

Stanis Perez - stanis.perez@mshparisnord.fr

La place croissante occupée dans les sociétés contemporaines par les questions de santé publique appelle une analyse des formes anciennes et nouvelles de gouvernement des hommes à partir de la question du corps. Dans cette perspective, au-delà de ce que l'on circonscrit habituellement sous l'appellation de politiques de santé ou d'histoire du corps et de la médecine, il s'agit de prendre en compte plus largement ce qui est en jeu dans

l'administration du vivant, à travers les pratiques politiques, scientifiques et médicales, et à travers les actions sanitaires ou sociales, depuis la Renaissance.

Le domaine ainsi couvert est large et s'intéresse à toutes les formes de pouvoir, et notamment aux alternatives incitation/protection/répression. Il s'agit aussi d'étudier les stratégies tournant autour du corps mortel/immortel du Prince et autour de la santé des dirigeants politiques actuels. Le thème s'intéresse enfin à la construction historique de la figure du médecin en tant qu'expert au service du pouvoir. Bref, il permet de restituer les figures historiques et contemporaines du politique à travers le prisme de l'administration du corps et de la santé

Les méthodes pertinentes sont multiples, de la sociologie historique d'Elias (le corps occidental comme résultat d'une « civilisation des mœurs ») à la philosophie critique de Foucault (le corps comme point de rencontre entre les savoirs et les pouvoirs). Il s'agit toujours d'analyser des phénomènes de confluence ou de divergence entre les modèles dominants et les expériences minoritaires. L'angle d'approche se situe à mi-chemin entre la microhistoire et une lecture critique fondée sur le corps en tant que terrain vivant des inégalités et des rapports de force économiques et sociaux.

## THÈME 6 : « ESPACE, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ »

COORDONNATEUR :

Vincent Godard - [vgodard@univ-paris8.fr](mailto:vgodard@univ-paris8.fr)

Les dimensions du couple « Santé - Sociétés » sont plurielles. Originellement abordé par les dimensions pathogènes des transformations environnementales, le thème 6 de l'axe 2 a enrichi, au fil des ans, le filtre spatio-environnemental qui lui avait servi de ligne directrice en s'ouvrant à : l'accessibilité aux structures de soin ; la santé au travail ; le refus vaccinal... Il souhaiterait également accueillir des recherches concernant les maladies chroniques. Si, logiquement, la géographie est la discipline directement mobilisée dans ce thème, celui-ci y associe des sociologues, des historiens et des représentants d'autres disciplines des SHS, mais aussi des Sciences, Technologies et Santé (STS) dont les sciences du vivant et l'informatique en fonction de leur intérêt pour une approche interdisciplinaire au sein du triangle « espace, environnement, santé ».

---

## AXE 3 : MONDIALISATION, REGULATION, INNOVATION

COORDONNATEURS :

Benjamin Coriat - [coriat@club-internet.fr](mailto:coriat@club-internet.fr)

Cédric Durand - [cdurand@ehess.fr](mailto:cdurand@ehess.fr)

Centré sur les déterminants et les effets de la régulation des activités économiques et sociales dans le contexte de la globalisation, cet axe a vocation à accueillir toute réflexion combinant dimensions théoriques et empiriques sur les conditions de formation des nouvelles régulations et de réglementation des activités économiques et sociales ainsi que sur leurs effets. Globalisation et innovations technologiques, notamment sous l'impact de la révolution numérique, se traduisent simultanément par la nécessité de définir de nouvelles formes de réglementation/régulation et par une difficulté croissante à en dessiner les contours.

Au-delà des recherches s'inscrivant stricto sensu dans l'un des cinq thèmes décrits ci-dessous, cette année une attention particulière sera portée à la notion de communs qui traverse, de manière plus ou moins marquée, l'ensemble des thèmes et même l'ensemble des axes de recherche de la MSH Paris Nord. Une analyse en termes de communs peut en effet fortement enrichir et contribuer à problématiser et/ou compléter l'analyse traditionnelle de la formation des réglementations ou de la régulation financière et relancer la réflexion sur les entreprises et les organisations de plus en plus amenées à réfléchir à leurs modèles économiques sous ce prisme du commun. Enfin autour de la notion de « bien commun », c'est toute la réflexion sur les biens et les services publics qui se trouve remise sur le métier.

Plus largement, des projets qui mobiliseront, selon une approche transdisciplinaire, les théories critiques pour penser le capitalisme contemporain et ses crises seront examinés avec bienveillance.

## THÈME 1 : « ANALYSE, MESURE ET ÉVALUATION DU DROIT ET DE LA RÉGLEMENTATION »

COORDONNATRICE :

Céline Bloud-Rey - [celine.bloudrey@bbox.fr](mailto:celine.bloudrey@bbox.fr)

L'objectif de ce thème est de renforcer la compréhension de la place du phénomène juridique et réglementaire dans les transformations économiques et sociales qui s'opèrent dans le monde contemporain et leur régulation. Sa visée spécifique, d'ordre analytique et méthodologique, est donc de dépasser les limites des analyses monodisciplinaires. De fait, les analyses juridiques s'attachant exclusivement à l'étude et à la description des normes en vigueur ne débouchent ni sur l'étude de leur mise en œuvre ni sur leur évaluation ; quant aux analyses économiques, elles sont généralement peu disertes sur le contexte juridique et réglementaire des objets analysés. La priorité sera notamment mise sur les conditions d'observation empirique des effets économiques et sociaux des règles juridiques et des institutions qui leur sont liées à différentes échelles : internationale, nationale, voire régionale. Une perspective institutionnelle et appliquée en constituera le cadre de référence. Celle-ci se justifie par l'attention portée aux institutions et aux règles nécessaires au fonctionnement des marchés et, plus largement, aux processus économiques. Ainsi, les théories des variétés du capitalisme pourront être mises en rapport avec les systèmes et cultures juridiques nationaux.

Les programmes retenus s'attacheront, de manière complémentaire, à situer juridiquement les objets d'études empiriques des chercheurs concernés (des droits de propriété intellectuelle à la « pension industry ») et à organiser une réflexion collective sur les méthodes appropriées à la prise en compte du phénomène juridique (des indicateurs de réglementation à la jurisprudence en passant par les méthodes quantitatives – analyses de données et économétrie).

Cette année, le thème souhaite accueillir des projets novateurs et/ou exploratoires sur les questions suivantes :

- méthode du droit comparé et analyse économique des traditions juridiques ;
- effets de l'héritage colonial sur la gouvernance et les institutions publiques d'une part, sur la croissance et la sortie de la pauvreté dans les PED ;
- droit comparé de la régulation des marchés financiers et des sociétés cotées ;
- droit et économie comparés des droits de propriété (application au foncier, aux actifs immatériels).

## THÈME 2 : « ENTREPRISES, INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS »

COORDONNATEURS :

Yuri Biondi - [yuri.biondi@free.fr](mailto:yuri.biondi@free.fr)

Olivier Weinstein - [olivier.weinstein@wanadoo.fr](mailto:olivier.weinstein@wanadoo.fr)

Ce thème accueille des chercheurs désireux d'avancer dans la compréhension des formes organisationnelles majeures qui structurent nos sociétés, en mariant différentes approches : théories des organisations et approches institutionnelles, mais aussi approches sociologiques et juridiques. Comme c'était le cas durant les années précédentes, une importance particulière sera accordée à l'analyse des processus d'innovations technologiques, organisationnelles, institutionnelles et sociales, en centrant la perspective sur les dimensions systémiques de ces processus. Le dénominateur commun des programmes accueillis dans ce thème consiste en l'examen des organisations à la fois en tant qu'« institutions », à ce titre, exprimant les systèmes de règles dans lesquelles elles

opèrent, et en tant que productrices originales de règles, normes et conventions, à même de structurer la coordination entre acteurs.

Les points suivants sont proposés à la réflexion et à la recherche :

- L'analyse des entreprises capitalistes en tant qu'organisations et institutions intégrant la conception actionnariale dans ses différents aspects, mais aussi la dimension d'intérêt public (ou de « responsabilité sociale des entreprises ») et le rôle des systèmes de représentation et d'évaluation, plus particulièrement des systèmes comptables. Un intérêt particulier sera porté à l'analyse des formes légales et de leur évolution (droit des sociétés et droit des affaires, systèmes fiscaux, droit du travail...) en relation, le cas échéant, avec les recherches menées au sein du thème n° 1. On s'intéressera également aux spécificités nationales (aux « variétés de capitalismes ») et à la soutenabilité financière et extra-financière des activités d'entreprise dans le temps.
- L'analyse des groupements d'entreprises et de l'extension considérable de pratiques de filialisation et contractualisation : les modes de structuration de ces groupes, leurs logiques, les relations entre structures financières et structures de production, l'organisation des transferts de valeur entre filiales par le jeu des transactions internes, la délégation aux intermédiaires financiers des droits associés aux actions... On s'intéressera en particulier aux liens entre filialisation, contractualisation et optimisation fiscale, mais aussi avec les stratégies de globalisation et les politiques de fusion, acquisition et cessions.
- L'analyse des formes d'organisation économique alternatives à la forme dominante dans le capitalisme (à savoir, la société anonyme, ou, dans la terminologie anglo-saxonne, la *Corporation*) : les formes anciennes, coopératives et mutuelles, et les formes nouvelles liées notamment à la montée des « communs » (*commons* en anglais), ou encore des formes originales pouvant reposer sur divers systèmes juridiques et contractuels (tels que l'appui sur des fondations ou des organisations à but non lucratifs). Plus fondamentalement, on s'intéressera à la manière dont les analyses sur les communs peuvent conduire à repenser l'entreprise et le salariat, à la fois la « nature » de la firme et ses formes économiques, sociales et juridiques.
- Les formes d'entreprise, les modalités de propriété et de contrôle dans les activités « fondées sur la connaissance » et l'économie d'Internet. Cela inclut les questions particulières que soulèvent la gouvernance et l'organisation des entreprises dont l'activité repose de manière essentielle sur des compétences de haut niveau de certaines catégories d'employés (entreprises à haute technologie ; entreprises de services à haute qualification telles que les cabinets de conseils ; entreprises des industries culturelles...).
- L'analyse des organisations publiques et organisations sans but lucratif. On cherchera notamment à explorer les réformes du secteur public et les transformations de son rôle dans le panorama européen et international, à partir du projet d'harmonisation des comptes des États Membres de l'Union Européenne (EPSAS), mais aussi les changements que celle-ci engendre sur le fonctionnement des universités et des autres organisations publiques.

## THÈME 3 : « DROITS DE PROPRIÉTÉ, DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET MARCHÉS »

COORDONNATEURS :

Fabienne Orsi - [fabienne.orsi@ird.fr](mailto:fabienne.orsi@ird.fr)

Benjamin Coriat - [coriat@club-internet.fr](mailto:coriat@club-internet.fr)

Le thème met l'accent sur la construction sociale des marchés, à la lumière des effets que les systèmes de propriété (en particulier mais non exclusivement, de propriété intellectuelle) ont sur les conditions de la formation de ces marchés et de leur fonctionnement.

Dans le cadre de l'appel à projets relatif à ce thème une attention particulière sera apportée aux propositions permettant de comprendre et d'analyser les conditions de la formation d'un (ou de) marchés(s) spécifique(s) de la PI et des brevets : méthodes d'évaluation des actifs intangibles que sont les titres de PI, identification des nouveaux acteurs gestionnaires et offreurs de titres de PI, nature des transactions auxquelles donne lieu la PI.

Cette année le thème accueillera de manière privilégiée des recherches consacrées à l'analyse de formes alternatives à la propriété privée exclusive ainsi qu'aux nouvelles formes de « communs » associées à ces alternatives : « communs urbains » logiciels libres, creative commons, etc. Ces recherches pourront porter sur le domaine du numérique ainsi que sur d'autres domaines où s'observe de l'innovation co-construite. Il s'agira tout particulièrement d'éclairer la manière dont s'organisent et se partagent les droits de propriété ainsi que les modes de gouvernance et les « modèles économiques » qui en résultent dans les domaines de l'économie dite « collaborative ». Les études proposant une approche historique et/ou comparée sont spécialement bienvenues. Au-delà des communs au sens strict, une attention particulière sera apportée aussi à toutes les réflexions conduites autour de la notion de « bien commun » et aux tentatives de les doter d'un statut juridique. Ainsi les travaux portant sur l'école Italienne des « beni comuni », comme la réflexion visant à doter les villes de « chartes » concernant les biens communs font partie des priorités de cet appel d'offres.

Les programmes de recherche ayant comme domaine d'application les industries culturelles (comment la numérisation transforme-t-elle les modalités de la circulation des biens, le droit d'auteur, etc. ?) pourront, le cas échéant, s'affilier également au thème n° 3 de l'axe 1.

## THÈME 4 : « FINANCE, MONDIALISATION ET PRODUCTION DES RÈGLES »

COORDONNATEURS :

Tristan Auvray - [tristan.auvray@univ-paris13.fr](mailto:tristan.auvray@univ-paris13.fr)

Ester Jeffers - [esther.jeffers@univ-paris8.fr](mailto:esther.jeffers@univ-paris8.fr)

Ce thème accueille des programmes portant sur les comportements économiques, les régularités et les institutions propres au capitalisme mondialisé et financiarisé. Cette année, une attention particulière sera accordée à la question de la production des règles internationales dans le contexte de la mondialisation financière et des chaînes globales de valeur, en vue d'améliorer notre compréhension des règles internationales qui influencent le fonctionnement de l'économie mondiale, et d'analyser le comportement des acteurs et institutions qui participent à l'élaboration de ces règles ou qui ont une influence importante sur leur élaboration.

Différents types de règles feront l'objet des recherches : lois, directives, ou règles plus informelles (codes de bonne conduite). Une attention pourra également être apportée aux standards et aux systèmes d'information, ainsi que les rôles qu'ils jouent dans la structuration des chaînes globales de valeur. Les acteurs à prendre en compte incluront les entreprises et les acteurs financiers transnationaux, les autorités publiques (par exemple, les États, les Banques centrales et le Comité de Bâle pour les banques), les autorités privées (IASB pour les normes comptables internationales), les institutions internationales (OMC, BIT, FMI, UNESCO, OMS, etc.). Il sera nécessaire de distinguer les différents domaines où s'exercent ces règles, notamment : environnement, commerce international, droit du travail, droits de propriété, finance internationale.

Parmi les objectifs de ces programmes, figurera l'étude des conditions d'émergence de ces règles (leur caractère exogène ou endogène), les interactions entre ces règles (leur complémentarité et leur hiérarchie), l'impact de ces règles sur les stratégies des acteurs. De même, seront étudiées les situations caractérisées par l'absence de règles (cas des paradis fiscaux).

Les programmes accueillis par ce thème pourront également aborder la question d'une nouvelle hiérarchie des normes internationales, dans la perspective d'une réforme de la régulation de la mondialisation, par exemple, visant à subordonner les règles commerciales aux droits fondamentaux dans les domaines politique, social et environnemental.

## THÈME 5 : « FLUX, ÉCHANGES ET INSTITUTIONS »

COORDONNATEURS :

Fatiha Talahite - [talahite.fatiha@cnr.fr](mailto:talahite.fatiha@cnr.fr)

Saïd Souam - [said.souam@ensae.fr](mailto:said.souam@ensae.fr)

Ce thème met en contact des chercheurs de différentes disciplines en SHS ayant en commun de travailler sur l'espace mondial en tant qu'espace structuré et traversé par des échanges multidimensionnels, matériels et immatériels, humains et économiques, sociaux, culturels, scientifiques et technologiques. Il s'agit en particulier d'étudier la dimension institutionnelle de ces échanges : comment naissent-ils et se développent-ils ? Quelles sont les dynamiques qui en sont à l'origine et qui accompagnent leur développement ? À quelles contraintes sont-ils soumis ? Comment des règles et institutions émergent-elles de ces échanges ou s'imposent-elles à eux de manière exogène ? Les projets porteront principalement sur la région méditerranéenne. Cet espace d'échanges, parmi les plus anciens dans l'histoire des relations internationales, est en effet pris aujourd'hui dans une vaste dynamique de changement, ou plutôt des dynamiques, lesquelles s'inscrivent souvent dans des espaces plus larges que celui des pays riverains de la Méditerranée. Par exemple, l'on ne peut pas étudier les migrations transméditerranéennes sans inclure, d'une part, l'Afrique subsaharienne, d'autre part, l'ensemble du territoire européen et même au-delà. De la même manière, l'analyse des flux économiques et financiers doit intégrer l'environnement global de la mondialisation. Autre exemple, l'étude des relations entre les sociétés et, à un niveau micro, entre les individus, les entreprises, les organisations, nécessite de prendre en compte des contextes locaux et des trajectoires singulières. Ainsi caractérisé, ce thème englobe non seulement les échanges Nord-Sud – les plus visibles – mais également les autres orientations - Est-Ouest, Sud-Sud – que peuvent prendre ces relations.

Cette année, le thème du changement – politique, économique, social, institutionnel – sera privilégié, en liaison avec l'analyse des « révoltes arabes » et de leurs prolongements sous des formes différentes selon les pays et à la lumière de l'impact de la crise financière internationale au MENA. Enfin, l'ouverture vers d'autres régions, dans le cadre d'études comparatives entre pays ou groupes de pays, est toujours bienvenue. On pourra par exemple comparer les expériences de transition politique et/ou économique ou d'intégration régionale dans le MENA avec celles d'autres régions (en Asie, Afrique, Amérique Latine, etc.), ou encore les trajectoires des économies pétrolières arabes avec celles d'autres régions du monde.

---

## AXE 4 : PENSER LA VILLE CONTEMPORAINE

COORDINATRICE :

Claire LÉVY-VROELANT, [clevyvroelant@gmail.com](mailto:clevyvroelant@gmail.com)

La ville change tandis que le monde s'urbanise. L'axe « Penser la ville contemporaine » accueille des programmes qui partagent le constat selon lequel l'étude de la ville contemporaine dans la mondialisation met à l'épreuve les disciplines instituées et leurs paradigmes, et bouscule la constitution des savoirs. La division du travail se mondialise, les mobilisations urbaines prennent des formes inédites, la circulation des hommes, des idées, des biens et des savoirs transforment les territoires. Aussi, les questions nouvelles ainsi produites invitent-elles à dépasser les clivages disciplinaires, à prendre en compte à la fois le global et le local, et à inventer des méthodologies adaptées à des questions dont la composante éthique n'est pas absente, et à des échelles spatiales et temporelles elles-mêmes en mouvement.

La question du « commun » interroge les observateurs de la ville depuis la Haute Antiquité. Cependant en France, elle n'est que très rarement mobilisée en tant que telle dans le champ des études urbaines.

Avec le capitalisme financier force est de constater que la ville est plus que jamais le produit du marché (en sont un exemple les projets d'urbanisme spéculatifs) sans pour autant être réductible au marché. La notion de commun pourrait-elle permettre de dépasser le clivage entre production marchande/production sociale de l'espace urbain ?

Il est souhaitable d'interroger avec un regard nouveau le « séparatisme social » au cœur des stratégies résidentielles des individus et des familles, et les valeurs qui guident des choix de vie inédits, valeurs qui contribuent à caractériser la ville contemporaine.

La question des communs se retrouve également dans la dimension politique des études urbaines, par exemple *via* la notion de la gouvernance et de la place prise par les acteurs privés dans la gestion de la cité, dans les débats sur la privatisation des services publics ou encore dans la notion de « smart city ». D'autre part, ou en complément (concurrence ?), des « aménités urbaines » se déploient, à l'initiative d'individus ou de groupes. Une approche par la notion de commun est-elle un moyen de dépasser les traditionnels antagonismes entre bien public et bien privé, gouvernement et gouvernance, « natifs » et « immigrants », permettant de reformuler l'état du « contrat social » ?

Le champ de l'économie collaborative et ses nombreux domaines d'application (*couchsurfing*, covoiturage, colocation, Uber, Airbnb, jardins partagés...) influencent les formes et les ambiances de la ville dans son économie comme dans son organisation ou sa sociabilité. Mais l'économie collaborative n'en a parfois que l'apparence : alors que certains y voient les marques d'un effacement progressif du capitalisme (G. Rifkin), elle peut aussi incarner une forme hautement évoluée de celui-ci dans lequel chaque citoyen deviendrait une sorte « d'individu-entrepreneur ». Il convient peut-être de s'interroger aussi sur la capacité de cette économie collaborative à redynamiser l'emploi, ou à défaut, à améliorer les conditions d'existence des urbains. Ne risque-t-elle pas comme le suggère R. Castel de remettre sur la table de vieilles recettes aux effets limités ? Dissimulée derrière un habillage marketing qui la rend attractive sur le marché des idées, l'économie collaborative doit nous interroger sur ses impacts sociaux véritables et ses effets territoriaux.

Ainsi, la notion de commun recoupe de nombreux thèmes chers aux spécialistes de la ville. La présentation qui vient d'être faite, et qui est loin d'être exhaustive, suggère néanmoins que l'acceptation qu'en ont les chercheurs en sciences sociales est vaste, plus vaste en tous cas que celle des communs fonciers d'E. Ostrom. Le travail inter-axes sur cette question appelle donc un moment d'échange sur la notion.

Cette année, un accent particulier sera mis sur les projets collaboratifs associant chercheurs et acteurs de terrain dans l'analyse et la maîtrise des situations contemporaines. La perspective internationale est naturellement encouragée.

## THÈME 1 : « MEMOIRE ET TERRITOIRES : REPRESENTATIONS, NARRATIONS, PATRIMONIALISATIONS »

COORDINATRICES :

Céline BARRERE, barrerec64@hotmail.com

Dans un contexte global de mutations urbaines et d'accélération des temps sociaux, les modes de mise en mémoire permettent de comprendre les logiques de production, d'interprétation et de contestation des espaces habités. En effet, l'articulation entre mémoire et territoire saisit les processus, les acteurs, les enjeux et les effets d'héritage. Mettant en perspective la durée, les modalités de transmission, les obstacles comme les ruptures des processus de mise en mémoire, la formation des mémoires collectives et individuelles interroge la fabrique des identités et des légitimités, met en perspective les valeurs promues ou discréditées. La thématique se déploie en 4 entrées complémentaires :

1. *Espaces, lieux, territoires* : les espaces urbains sont à la fois sujets, objets, catalyseurs de mobilisations et de revendications, dans les discours des différents « faiseurs de ville », habitants inclus. Qu'il s'agisse des lieux de vie, des lieux du travail, des lieux du passage comme des espaces publics au sens large, ils accrochent les discours comme les pratiques mémorielles, et ce faisant questionnent les relations des individus et des groupes à leur cadre de vie. Plus généralement, ils interrogent l'urbanité lissée ou dissidente des centres et des marges.

2. *Acteurs, passeurs, transfuges* : Les entrepreneurs de mémoires, individuels et collectifs, portent des représentations sous des formes très diverses. Les formes de leur expression, (artistique, littéraire, muséographique, archivistique, cinématographique etc.) et les usages sociaux qui en sont faits seront à articuler dans le temps et dans l'espace.

3. *Événements fondateurs* : Mobilisant le temps long des cycles mémoriels à partir d'événements particuliers, cette entrée permettra d'analyser les processus de traduction, de transmission, d'effacement, de résurgence, de reprise et de déprise. La patrimonialisation par exemple, sous des formes diverses, mais toujours liées aux temps/lieux de la ville, sera appréhendée comme un processus en prise avec d'autres logiques sociales, politiques et économiques.

4. *Empêchements, manipulations* : Les formes de l'expression mémorielle doivent être prises en compte pour saisir les processus de légitimation et de dé-légitimation, de visibilité et d'invisibilité, qu'il s'agisse des canaux officiels de la mémoire – commémoration, muséographie, édition – comme des canaux souterrains, des récits fragmentés, voire du silence. Du déni à l'oubli, l'attention aux manipulations explicites ou implicites de la mémoire, travaillant les cadres, les médiations et les prises en charge collectives, doit permettre de se placer du côté des hors-champ, des mémoires urbaines émergentes ou/et blessées. Ces dernières sont alors susceptibles de démêler les narrations différentes produites à propos de ruptures temporelles ou spatiales (accidents, démolitions, créations, abandons, guerres, etc.). Les conditions mêmes de l'accès au « conservatoire de l'espace » et à la sphère publique peuvent ainsi être éclairées.

## THÈME 2 : « LA VILLE DANS LA MONDIALISATION : CONFLITS ET SUBJECTIVITÉ »

COORDONNATEURS :

Agnès Deboulet, [agnesdeboulet@wanadoo.fr](mailto:agnesdeboulet@wanadoo.fr)

Alain Bertho - [bertho@orange.fr](mailto:bertho@orange.fr)

Cet axe se propose de discuter les apports d'une connaissance des processus de mondialisation à la sociologie des villes, mais aussi plus largement à la construction des études urbaines. Il mobilise donc en premier lieu une perspective épistémologique visant à comprendre ce que la construction d'un nouveau domaine d'études et de préoccupations publiques fait à la production et à la connaissance de la ville. Il implique en second lieu un intérêt pour la production de savoirs sur l'urbain dans l'immédiateté ou le présent très contemporain. Comment en effet aborder l'urbain en tenant compte de la multiplicité des positions, des acteurs, et de la diversification des flux financiers, commerciaux, migratoires, informationnels ? Échos des conflits de par le monde, manifestation des nouvelles voies des trafics et des échanges internationaux et interrégionaux, ces flux contribuent à refaçonner la gouvernance métropolitaine. Les villes métropolisées sont en effet le laboratoire privilégié des transformations des modes de gouvernement et de leurs contradictions : mise à distance des populations par la crise de la représentation, mais recherche de leur « participation » ; discrédit jeté sur les migrants, les pauvres, et les lieux qu'ils habitent (banlieues, favelas, bidonvilles) et gestion sécuritaire, voire militarisée, de la vie urbaine et de ses conflits.

Plusieurs thématiques sont proposées cette année :

1. *Un volet épistémologique et méthodologique*. Y sera privilégiée l'observation des changements dans les façons de produire de la recherche, de fabriquer les attendus et les enjeux « publics » de la ville. Les chercheurs ne sont souvent plus tout à fait les mêmes dans des situations où le local se confronte d'emblée au national et à l'international ; par ailleurs les outils d'observation et le champ des possibles se trouvent à la fois élargis et complexifiés. Les programmes accueillis s'efforceront donc de poser dans des termes nouveaux l'épistémologie d'une recherche comparative et l'éthique d'une recherche impliquée.
2. *Un volet critique*. Y seront abordés et si possible à la fois déconstruits les présupposés et les avancées de la connaissance dans ces domaines croisés. Des notions telles que le cosmopolitisme, la mondialisation, l'internationalisation, la financiarisation ou le néo-libéralisme seront analysés dans leurs dimensions à la



fois heuristiques et idéologiques. Identifiés comme des catalyseurs ou comme des perturbateurs d'ordres urbains et sociaux, ces tendances demandent à être interprétées.

3. *Un regard différent sur les perspectives nord-sud.* La double thématique ville et mondialisation permet de reprendre l'exploration des univers de pensée sur la ville. Les visions à partir de l'Occident et les visions à partir du reste du monde, ou du « sud global », ne sont pas les mêmes. Cette prise en compte des divergences autorise aussi une appréhension comparée des politiques urbaines, locales, nationales et internationales sur des thématiques brûlantes telles que les risques urbains, l'habitat "majoritaire" ou précaire, la concurrence pour et par la ville, les formes de violence, le droit à la ville, les conflits et les mobilisations.
4. *Un focus sur les conflits urbains et les mobilisations visuelles.* Les conflits, les mobilisations, les mots et les images (numériques entre autres) qu'ils produisent sont des objets privilégiés par la MSH Paris Nord et son Observatoire des mobilisations visuelles.
5. *Un focus sur la brutalisation et la professionnalisation des tensions urbaines à l'œuvre dans le monde (émeutes et attentats).*

Loin de réifier la mondialisation, il s'agit au contraire d'interroger la façon dont les acteurs, décideurs ou simples citoyens, appréhendent et éventuellement influencent les processus prenant effet dans le cadre d'une société urbaine qui se mondialise.

### THÈME 3 : « LA FABRIQUE DE LA VILLE CONTEMPORAINE : DYNAMIQUE DES MOTS, DES IMAGES, DES PRATIQUES »

COORDONNATRICES :

Susanna Magri, [susanna.magri@cnrs.fr](mailto:susanna.magri@cnrs.fr)

Sylvie Tissot, [sylvie.tissot@univ-paris8.fr](mailto:sylvie.tissot@univ-paris8.fr)

Nous accueillerons des projets s'intéressant au processus de formation de l'espace urbain contemporain et considérant que la spécificité locale de la ville, comme celle de la culture et du savoir, se construit dans le contact, à travers la circulation des mots, représentations, pratiques et modèles architecturaux et urbains. Les projets porteront donc une attention particulière à ce qui est transféré dans l'espace et dans le temps, aux modalités de ces transferts, à ce qui, à travers eux, est emprunté, réadapté ou rejeté. L'interrogation pourra également porter sur l'usage que les sciences sociales peuvent faire (ou ont fait) des supports discursifs et visuels des pratiques urbaines et des catégories cognitives (la carte, la photo, le film). L'attention sera en particulier portée sur les circulations entre mondes savants et mondes profanes, sur les véhicules de ces circulations – en particulier sur les médias – et sur leurs enjeux et effets. On n'écartera par ailleurs aucune catégorie.

### THÈME 4 : « LOGEMENT ET HABITAT : CRISE ET RECONFIGURATION DE LA PRODUCTION ET DES USAGES »

COORDONNATEUR :

Yankel FIJALKOW, [fijalkow.yankel@gmail.com](mailto:fijalkow.yankel@gmail.com)

En différenciant le logement et l'habitat mais en adoptant le principe d'une continuité entre le fait de loger et de donner la possibilité d'habiter - c'est-à-dire de manière très large de s'inscrire dans un territoire -, le thème 4 propose trois axes de réflexion permettant d'identifier les transformations et les permanences des parcs

résidentiels et des modes d'habiter dans différents pays, régimes politiques et économiques. La construction d'approches réellement comparatives est vivement encouragée.

1. *Un premier axe s'intéressera à la notion de « crise du logement »*. Sans se restreindre à une aire géographique ou à une période historique donnée, on pourra s'interroger sur les acteurs, les experts, les organisations, les textes, qui sont porteurs d'un diagnostic de "crise". Pour ce faire, on pourra mobiliser des approches très différentes, allant de l'épistémologie à l'analyse des mobilisations sociales que ce terme a suscitée récemment.

2. *L'analyse des reconfigurations des politiques* ayant prise sur le logement ou/et l'habiter ne se restreindra pas non plus à une aire géographique ou à une période historique. Au contraire, en élargissant les perspectives temporelles et spatiales, elle cherchera à interroger, à travers par exemple les configurations d'acteurs, les modalités introduites par la libéralisation et la mondialisation des échanges. On approchera dans cet esprit la question du logement social, la mobilisation du parc privé et de ses acteurs, les politiques locales, intercommunales et métropolitaines du logement.

3. *Du côté des habitants et des usages* il s'agira d'interroger la transformation des normes d'usage, qu'elles soient induites par le marché et la « crise », ou qu'elles soient produites par les reconfigurations de la production immobilière. Or le développement de l'habitat vulnérable et précaire, les formes d'hébergement, l'habitat dit de fortune, la location de chambres, les colocations, etc. sont souvent pensés comme résultant de la « crise », tandis que les innovations seraient à chercher du côté d'une production immobilière cherchant à se renouveler, notamment, mais pas uniquement, à travers divers labels concourant à définir le « logement durable ». Les parcours résidentiels seront de préférence abordés sous l'angle, peu mobilisé dans ce domaine, des normes et des usages, mettant en question la rigidité ou la flexibilité relative de l'offre de logement.

## THÈME 5 : « VILLE DURABLE : DEVENIR ET CRITIQUE »

COORDONNATEUR :

Boris Lebeau - borislebeau@hotmail.fr

Comment le développement durable affecte-t-il la ville contemporaine ? Telle est l'interrogation centrale de ce thème qui entend en rendre compte à travers trois volets principaux.

- Le premier s'intéresse aux relations ville/environnement et aux marges urbaines. Il intègre la question des risques naturels dans la planification urbaine, de la préservation de vastes réserves « naturelles » aux portes des villes, des jardins et de l'agriculture urbaine et de leurs nouvelles formes (par exemple : jardins de réinsertion, AMAP..).
- Le second, s'interroge sur la place de l'industrie qui a été et demeure encore le grand moteur de l'urbanisation du monde. Les éco-activités et l'économie circulaire sont-ils des relais de croissance pour les villes occidentales. Leur intégration au sein de la ville est-il toujours aisé au regard notamment des nuisances ou du rejet et parfois même des peurs qu'elles suscitent auprès des populations ?
- Enfin, dans le cadre d'une recherche qui intéresse l'ensemble des axes de la MSH PN, on s'intéressera aux articulations possibles entre la durabilité et les communs. Ainsi plusieurs champs pourront être explorés comme par exemple celui de l'économie collaborative dont les impacts économiques et sociaux restent encore largement à évaluer. On pourra s'intéresser aussi aux logiques de production de l'espace urbain à l'heure du capitalisme financier (urbanisme spéculatif, crédits hypothécaires...) ou bien encore aux logiques de séparatisme social qui interrogent la notion de commun.

---

## AXE 5 : ARCHIVES NUMERIQUES DE L'AUDIOVISUEL : STRUCTURE, EDITORIALISATION, OUTILS ET USAGES

COORDONNATEURS :

Patrick Deshayes - [pat.deshayes@wanadoo.fr](mailto:pat.deshayes@wanadoo.fr)

Bertrand Müller - [bertrand.muller@unige.ch](mailto:bertrand.muller@unige.ch)

Les projets accueillis concerneront d'une part les archives audiovisuelles produites ou mobilisées par la recherche en SHS, d'autre part les archives des enquêtes quantitatives et/ou qualitatives, individuels ou collectives réalisées en SHS. Ils s'inscriront dans le cadre de la dynamique engagée depuis plusieurs années par la TGIR HumaNum et les consortiums Corpus.

Le séminaire initié par le Consortium Archives des mondes contemporains en 2014-2015 a dessiné une problématique et un cadre de travail.

### SPÉCIFICITÉ

Il est en effet nécessaire de prendre en compte la spécificité des questions posées par les archives numériques de l'audiovisuel et plus généralement les problématiques des archives de la recherche empirique. Outre leur volume, ce sont leurs usages et les exigences de ces usages qui en font un champ spécifique.

Le volume en question est celui du stockage physique bien sûr, mais aussi le caractère pléthorique de la production audiovisuelle contemporaine, production et diffusion qui sont devenues une pratique populaire massive. C'est la surabondance de l'archive potentielle à laquelle nous sommes confrontés. Ne sera donc constitué en archive que des fonds réunis pas la contrainte légale (le dépôt légal) ou par la logique d'une recherche. Autant la contrainte légale est relativement centralisée, autant la logique de recherche est dispersée dans ses attendus intellectuels comme dans ses supports techniques et la mobilisation de ses outils d'analyse.

Les archives des enquêtes (qui peuvent être également audio-visuelles) posent des problèmes similaires auxquels s'ajoutent les questions spécifiques de la mise en archive des bases de données, les questions juridiques, d'anonymat.

Concernant les usages et les outils d'analyse et de travail, l'essentiel de l'archive audiovisuelle est travaillée par le truchement d'une éditorialisation en ligne qui est déjà une analyse. Chaque document audiovisuel peut être l'objet d'autant d'éditorialisations que de projets de recherche. Chaque document audiovisuel est donc susceptible d'être indexé autant de fois qu'il est mobilisé par une recherche. Il faut donc distinguer la question de l'archivage physique avec des métadonnées de base (qui doivent néanmoins rester actualisables) de l'éditorialisation/indexation d'usage.

La mise en archive des données de la recherche posent également des problèmes de normalisation, de vérification des données, de conception des métadonnées, dans l'objectif de constituer des archives intégrées en vue d'analyses plus larges longitudinales ou de revisite.

### ADOSSEMENT

Le rapport Muller sur les archives numériques de la recherche avait préconisé de s'appuyer sur les Maisons des Sciences de l'Homme comme structure de proximité entre les laboratoires et les infrastructures nationales. Cette préconisation reste d'actualité et prend sans doute une dimension nouvelle avec les Archives audiovisuelles.

Le réseau National des MSH vient d'opérer une structuration de ses plateformes en réseaux spécialisés. Il est possible d'adosser les projets à « la Plateforme audiovisuelle en réseau intégré » constituée par la FMSH, la MMSH (Aix) et la MSH Paris Nord.

La MSH Paris Nord accueille les séminaires/ateliers.

## PRODUIRE ET STRUCTURER LES ARCHIVES

Avec le développement de nouveaux moyens de communication et d'enregistrement, les chercheurs ont également diversifié considérablement les documents et les données qu'ils collectent, conignent, diffusent ou échangent. Hétérogènes, complexes, mais aussi proliférant, les documents de la recherche posent des problèmes complexes de conservation et de mise en archive.

La bascule numérique, radicale, irréversible, rapide, déjoue désormais toute tentative de proroger le traitement de stocks accumulés déjà illisibles et inintelligibles en prolongeant des procédures déficientes et obsolètes. Cumuler, conserver, numériser pour conserver, et différer le traitement archivistique est tout simplement absurde. La numérisation du patrimoine n'est pas en soi une solution à la patrimonialisation du numérique.

Les incertitudes sur la durée des supports imposent aujourd'hui des stratégies complexes de renouvellement des supports, de multiplication des migrations indéterminées des fichiers et balisent une archivistique du risque.

Toutefois, les problèmes ne sont essentiellement ni numériques ni techniques, mais intellectuels et épistémologiques, et surtout politiques et économiques. Les solutions sont conditionnées de deux manières :

1) créer des dispositifs qui garantissent la stabilité des données, leur intelligibilité, leur authenticité, et la traçabilité technique de leur reproduction qui mobilisent des questions techniques (formats, métadonnées, etc.), mais aussi des questions juridiques (anonymisation, CNIL, etc.) et des questions pragmatiques (intervenir tôt dans la chaîne de production de l'archive) ;

2) créer les conditions intellectuelles pour maintenir l'interopérabilité scientifique et intellectuelle des données en archivant les « traditions herméneutiques » et les connaissances que ces données ont contribué à produire.

Or ces deux opérations mettent en œuvre des procédures complexes, mobilisent des compétences diverses, interdisciplinaires et transversales, impliquent également des infrastructures techniques, des ressources humaines que peut développer et proposer une institution comme la MSH Paris Nord.

Il s'agira dès lors non pas de proposer des solutions techniques ni des ressources de stockage, mais de susciter et de soutenir des programmes de recherche autour de thématiques liées d'une part aux archives audio-visuelles des SHS, de l'autre, aux archives liées aux données de la recherche empirique (enquêtes, observation de terrain, etc.)

- Organiser la collaboration entre les différents acteurs concernés.
- Contribuer au développement des nouvelles formes de critique documentaire (diplomatique).
- Encourager le développement de nouvelles méthodologies de traitement, d'analyse, de visualisation des archives issues de la recherche.

## L'ÉDITORIALISATION ET L'INVENTAIRE

L'éditorialisation est une dimension incontournable des archives numériques. Elle est distincte de la cohérence du fonds. Un même fonds peut être éditorialisé de façons multiples, croisé dans ces conditions avec d'autres fonds. C'est pourquoi il faut documenter dès l'origine la diversité des informations qui permettront à la fois de construire la nouvelle éditorialisation et d'affronter la question juridique des droits d'auteur.

Il faut avoir la possibilité de garder la mémoire des éditorialisations successives d'un document qui démultiplie les logiques d'indexation et devient une nouvelle matière de recherche.

Nous sommes confrontés à la tension entre la diversité et la dispersion incontournable des productions de fonds liés à des recherches et la nécessité de travailler à l'interopérabilité la plus large et à la mutualisation des indexations successives. Il faut garantir l'interopérabilité des archives physiques afin de permettre la syndication de fonds différents dans une éditorialisation commune et originale.

S'agissant de l'audio-visuel, il faut des outils de travail sur les images notamment en ligne pour permettre aux chercheurs de maximiser l'usage scientifique de ces éditorialisations, des outils d'indexation d'image, ou des outils de recherche à partir de l'image elle-même et pas seulement à partir des métadonnées textuelles.

S'agissant des données d'enquêtes, des instruments spécifiques doivent être développés afin de rendre possible de nouveaux usages des données collectées sans abandonner le contexte de leur production.

On voit bien dans ces conditions que les outils développés comme Isidore ou Nakala, qui fonctionnent pour de l'archivage textuel, sont loin de répondre aux besoins spécifiques des archives numériques audio-visuelles ainsi qu'aux archives des enquêtes.

Pourront être labélisés des projets d'éditorialisation qui se confrontent de façon conceptuelle et/ou technique à ces questions.

Il apparaît enfin nécessaire de lancer une dynamique collaborative d'inventaire des fonds et des éditorialisations en ligne.

## USAGES DE L'ARCHIVE ET ÉLABORATION DES OUTILS POUR L'AUDIO-VISUEL

Le développement des technologies numériques a entraîné une baisse importante des coûts de fabrication de l'audiovisuel. Alors que faire un film était réservé à une minorité de gens, la confection d'images et d'audiovisuels grâce au numérique s'est aujourd'hui amplifiée et nous devons faire face à une profusion d'images dont beaucoup intéressent le chercheur en SHS. Elles constituent un fond potentiel d'archives contemporaines.

Que faire de toutes ces images ? Comment les trier, les traiter, les analyser ?

Comment fabriquer éventuellement de nouveaux objets visuels ou audiovisuels et non pas seulement des analyses textuelles de productions audiovisuelles ?

De nouveaux logiciels existent permettant soit l'analyse d'images (Ligne de Temps, Telemeta, etc.) soit la transcription et l'analyse audiotextuelle (Sonal). Des logiciels de montage existent (Media Composer, Final Cut, Première, etc.). Des logiciels de diffusions webdocumentaires existent aussi (Klynt surtout mais aussi 3Wdoc ou Korskakow System, etc.). Mais tous ces logiciels n'ont pas été conçus pour faire de la recherche en SHS même si certains chercheurs ont déjà développé voire détourné l'usage de ces logiciels pour leur recherche.

Il s'agit donc d'encourager des procédures visant à développer des usages spécifiques de ces logiciels (ou d'autres non répertoriés ici) en vue d'un usage de recherche en SHS :

- en développant des workflows significatifs, en produisant des tutoriaux textuels et audiovisuels pour expliquer les usages appliqués à la recherche en SHS ;
- en développant des outils informatiques permettant de faire communiquer les différents logiciels précédemment cités afin de permettre leur interopérabilité ;
- en proposant des pratiques communes pour analyser, classer, archiver, monter et diffuser.

Ainsi une analyse d'une archive via Ligne de Temps ou d'éléments audiovisuels en ethnomusicologie via Telemeta ou encore d'entretiens ou discussions filmés synchronisés audiotextuellement via Sonal pourrait exporter leurs données vers un logiciel de montage ou un éditeur de vidéo interactive dans le but de faire diverses diffusions : présentation lors de conférences, web interactif, voire diffusion télévisuelle. Ces logiciels pourraient aussi échanger leurs données pour conjuguer leurs capacités.